

rendu de caution aprés sortie par huissier

Par odyzz, le 30/04/2011 à 12:37

Bonjour,

Après rendu de caution avec quelques mois de retard, l'agence me demande 2 fois la caution dont la moitié qui ne correspond à aucunes factures jointes; C'était une sortie par huissier.

J'aimerai que vous puissiez m'éclairer sur 2 points :

- Dois-je payer une partie de l'intervention de l'huissier ?
- Dois-je payer les sommes non justifiées ?

Merci pour votre réponse!

Par Domil, le 30/04/2011 à 13:11

Dans quelles conditions l'EDL a été fait par huissier ?